

Communication municipale no 462/2004 -

Séance du Conseil communal du 17 mai 2004

Lutte contre le bostryche et évolution des aides financières cantonale et fédérale

Depuis trois ans, les forestiers luttent contre l'épidémie de bostryche consécutive à l'ouragan Lothar. Le bostryche typographe s'attaque aux arbres affaiblis, blessés (chablis dus au vent, à la neige, etc) ou aux arbres fraîchement abattus.

La prophylaxie pour lutter contre ce parasite consiste à exploiter rapidement les bois colonisés, à les écorcer mécaniquement et à les traiter chimiquement.

Depuis 2001, ce sont quelque 6'230 m³ bostrychés qui ont été exploités dans les forêts communales alors que la possibilité de coupe annuelle est de 2'200 m³. Ces bois perdent près de la moitié de leur valeur marchande, soit entre fr. 50.-- et fr. 60.-- par m³ en raison de la dépréciation due au bleuissement du bois.

Durant cette période difficile, nous avons pu bénéficier d'une aide financière du canton et de la Confédération sous forme d'une subvention permettant de couvrir partiellement le déficit d'exploitation.

Le Chef du Département de la sécurité et de l'environnement a récemment informé les Communes du canton que le Conseil d'Etat a été contraint de procéder à un nouvel examen de la situation et qu'il a pris la décision, à l'instar de la Confédération, de soutenir financièrement la lutte contre le bostryche uniquement dans les forêts de la zone alpine.

Cette décision implique que nous devons assumer cette lutte seuls ou y renoncer.

Le réseau de surveillance et de détection des foyers de bostryches mis en place par le Service des forêts du Canton restera opérationnel et les gardes-forestiers seront informés du développement de la situation.

Les représentants du triage forestier regroupant les Communes de Belmont, Lutry, Pully et Savigny se sont rencontrés le 20 avril dernier à l'occasion de l'assemblée annuelle et ils ont décidé de manière unanime de poursuivre la lutte contre le bostryche.

La Municipalité de Lutry a confirmé cette décision car il n'est pas envisageable, après trois ans d'effort, d'abandonner la lutte uniquement pour des raisons financières car nous sommes convaincus qu'il y va de l'avenir de nos forêts.

Le 3 mai 2004